

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 14 novembre 2022 à 19h45 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;

2 Adoption de l'ordre du jour;

3 Comptes rendus des élus;

4 Correspondances:

- 4.1 Dépôt d'une requête des citoyens du 9e Rang;

5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:

- 5.1 Adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2022;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois d'octobre 2022;
- 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 octobre 2022;
- 5.4 Dépôt du discours du maire;
- 5.5 Publication du discours du maire;
- 5.6 Nomination d'un maire suppléant;
- 5.7 Dépôt du formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- 5.8 Amendement de la prolongation de l'Entente - Services aux sinistrés avec la Croix-Rouge;
- 5.9 Quote-part pour le Transport adapté de la région de Thetford;
- 5.10 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023;
- 5.11 Embauche d'un préposé aux services généraux à temps complet;
- 5.12 Projet de service d'aide à la recherche de logements (SARL) de l'Office municipal d'habitation des Appalaches : participation au projet;
- 5.13 Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité au Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC);
- 5.14 Demande d'aide financière d'Entraide St-Méthode pour les paniers de Noël;
- 5.15 Acquisition à titre gratuit d'une partie du lot 37, 1er rang du Canton d'Adstock: mandat au notaire;

6 Aménagement, urbanisme et environnement:

- 6.1 Adoption, avec ou sans changement, du second projet de règlement numéro 281-22 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
- 6.2 306, rue du Beau-Mont : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
- 6.3 120, route du Mont-Adstock : analyse et décision concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- 6.4 Autorisation d'appel d'offres pour la cueillette et le transport de boues des fosses septiques;
- 6.5 Toponymie : attribution d'un odonyme dans le Domaine Arboré;

6.6 Demande de modification du règlement concernant le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée de la MRC des Appalaches;

7 Développement socio-économique:

7.1 Développement du pôle agroalimentaire de Sacré-Cœur-de-Marie : dépôt d'un addenda au dossier 437777 déposé auprès de la CPTAQ et autorisation de signature pour l'acquisition d'un terrain sous condition;

7.2 Protocole d'entente pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue du Parc dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés : autorisation de signature;

8 Travaux publics et voirie:

8.1 Travaux de réfection de ponceaux sur le rang Turgeon et sur le chemin J.-E.-Fortin : recommandation de paiement numéro 3 et réception finale des travaux;

8.2 Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) : approbation des dépenses;

8.3 Travaux d'infrastructures sur la 1re Avenue Est et la rue Réjean : recommandation de paiement no 1;

8.4 Travaux 2022 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) : recommandation de paiement no 3;

8.5 Travaux 2022 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) : demande de délai supplémentaire;

8.6 Travaux de réaménagement de la rue du Parc dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (MADA) : recommandation de paiement no 1;

8.7 Adoption de la liste des voies de circulation entretenues par la Municipalité au cours de la période hivernale;

8.8 Ajout de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie et de drainage sur la rue des Écureuils : octroi d'un mandat de services professionnels;

9 Sécurité publique:

9.1 Constatation d'une démission dans la brigade incendie;

10 Loisirs, culture et vie communautaire:

11 Affaires diverses:

11.1 Identification du terrain du MRNF le long de la rivière de l'Or comme territoire incompatible à l'activité minière (TIAM) : demande de modification au schéma d'aménagement et développement de la MRC des Appalaches;

12 Période de questions:

13 Informations et activités à venir:

13.1 20 novembre 2022 : Journée internationale des droits de l'enfant (Complexe sportif);

13.2 1er décembre 2022 : Diffusion du match de soccer entre le Canada et le Maroc (Complexe sportif);

13.3 10 décembre 2022 : Parade de Noël;

14 Levée ou ajournement de la séance.

22-11-361 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

DÉPÔT D'UNE REQUÊTE DES CITOYENS DU 9E RANG

Monsieur le Maire dépose une requête des citoyens du 9^e Rang (du côté de la gravière) pour la réfection et le pavage de leur chemin.

22-11-362 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2022**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois d'octobre 2022 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-363 **AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS D'OCTOBRE 2022**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 1 779 753.40 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 OCTOBRE 2022

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 octobre 2022 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et greffière-trésorière pour obtenir les explications.

DÉPÔT DU DISCOURS DU MAIRE

En vertu d'une tradition établie de l'article 955 du Code municipal du Québec, abrogée en juin 2017, monsieur le Maire considère qu'il est tout de même important de perpétuer le discours du maire afin de présenter les indications préliminaires du présent exercice, le bilan de l'année en cours et les orientations générales pour l'année prochaine.

Pour l'année 2022, la Municipalité dispose d'un budget de 6 358 798 \$. En date de la fin du mois d'octobre, les opérations se déroulaient sensiblement comme prévu. À moins de dépenses soudaines et imprévisibles d'ici la fin de l'exercice, la Municipalité anticipe un résultat équilibré.

Monsieur le Maire dresse un bilan des réalisations de l'année 2022 et présente les orientations entourant les travaux et les projets pour l'année prochaine. Il termine en remerciant le personnel, les bénévoles et les artisans qui œuvrent à l'amélioration de la Municipalité. Le document intégral est déposé aux archives de la Municipalité.

22-11-364 PUBLICATION DU DISCOURS DU MAIRE

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de publier le discours du maire dans le journal local L'Arrivage, sur le site Internet et le compte Facebook de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-365 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU que la pratique veut que les membres du conseil désignent le maire suppléant à chaque mois de novembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de renouveler le mandat de monsieur Jean Roy à titre de maire suppléant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élus doivent annuellement, dans les 60 jours de la date anniversaire de leur assermentation, déposer le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

En vertu de cette obligation, Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Luce Bouley, Marie-Claude Létourneau-Larose et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy ont tous déposé, séance tenante, le formulaire de déclaration prévu dans les délais prescrits par la Loi.

22-11-366

AMENDEMENT DE LA PROLONGATION DE L'ENTENTE - SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE

ATTENDU que la Municipalité et la Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec ont une lettre d'entente - Services aux sinistrés qui arrive à échéance au mois de février prochain;

ATTENDU que la Société canadienne de la Croix-Rouge suggère de procéder à un amendement de l'actuelle lettre d'entente afin notamment de prolonger sa période de validité pour une durée de 12 mois à partir de sa date d'échéance;

ATTENDU que la Croix-Rouge a entamé, en septembre 2021, un travail de révision de la lettre d'entente – Services aux sinistrés afin de refléter des changements de façons de faire au sein de la Croix-Rouge et l'évolution du domaine de la sécurité civile au Québec;

ATTENDU que la nouvelle version de la lettre sera prête au cours des prochains mois, la Croix-Rouge souhaite prolonger d'un an la validité de l'entente actuelle afin que la Municipalité puisse utiliser la nouvelle version de l'entente dès la prochaine année;

ATTENDU une prolongation de la durée de l'entente de trois à quatre ans;

ATTENDU un ajustement aux modalités financières de l'entente indiquant qu'à compter de l'année financière 2022-2023, la contribution annuelle demandée aux villes et municipalités de plus de 1000 habitants sera de 0,18 \$ par habitant. Cette modification permettra à la Croix-Rouge de continuer à développer et à maintenir son réseau bénévole et ses partenariats dans le but d'être prête à intervenir lors de sinistre;

ATTENDU un changement à la description du service Inscription et renseignements à l'Annexe B – Description des services aux sinistrés pour refléter la mise à jour des outils d'inscription;

ATTENDU la substitution d'un paragraphe à l'annexe D – Frais assumés par une ville, municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence afin de préciser les informations que la Croix-Rouge peut transmettre quant aux frais assumés par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- de confirmer, à la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, que la Municipalité d'Adstock accepte de prolonger, pour une période d'un (1) an, l'entente de Services aux sinistrés qu'elle détient avec elle;
- de cotiser, pour l'année 2023-2024, un montant fixé à 0.18 \$ par habitant pour une contribution de 541.44 \$;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le renouvellement de l'entente d'une durée de trois ans entre la municipalité et la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-367

QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD

ATTENDU que la Municipalité doit contribuer au service de transport adapté et payer sa quote-part afin que les usagers demeurant sur son territoire puissent en bénéficier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock désire renouveler, pour l'année 2022, son adhésion à l'organisme Transport adapté de la région de Thetford Inc. À cet égard, la Municipalité accepte de contribuer au service de transport adapté au montant total de 7 201.19\$, lequel montant représente un nombre de 2 869 habitants à 2.51 \$;
- que les prévisions budgétaires 2022 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué;
- que l'organisme mandataire soit désigné par l'assemblée générale des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-368

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

Conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, lesquelles débiteront à 19h30 aux jours, dates et endroits apparaissant au calendrier ci-dessous :

Mois	Lundi	Emplacement
Janvier	16	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Février	13	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Mars	13	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Avril	17	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Mai	15	Salle communautaire de l'église, Saint-Daniel
Juin	12	Chalet des loisirs, Sainte-Anne-du-Lac
Juillet	10	Salle communautaire de l'église, Saint-Daniel
Août	14	Chalet des loisirs, Sainte-Anne-du-Lac
Septembre	11	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Octobre	16	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Novembre	13	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Décembre	11	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-369

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX À TEMPS COMPLET

ATTENDU que la Municipalité a réalisé un affichage interne pour pourvoir le poste de préposé aux services généraux à temps complet au cours des dernières semaines;

ATTENDU que la candidature de monsieur Keven Lessard qui était déjà à l'emploi comme employé occasionnel, satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'embaucher, en date du 2 novembre 2022, monsieur Keven Lessard comme salarié régulier à temps complet à titre de préposé aux services généraux selon les dispositions de la convention collective, en date du 2 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-370 **PROJET DE SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENTS (SARL) DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES APPALACHES : PARTICIPATION AU PROJET**

ATTENDU qu'une présentation du projet de Service d'aide à la recherche de logements (SARL) a été faite par l'Office municipal d'habitation (OMH) lors du conseil des maires du 12 octobre 2022;

ATTENDU que le coût du projet estimé par l'OMH pour la mise en place d'un SARL serait de 117 600 \$ pour l'année 2023;

ATTENDU que le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, volet 3 - Subvention aux offices d'habitation, rembourse 90 % des dépenses admissibles pour un SARL permanent aux offices d'habitation;

ATTENDU que l'OMH estime le coût pour la mise en place d'un SARL permanent sur le territoire de la MRC des Appalaches à 117 600 \$;

ATTENDU que la Société de l'Habitation du Québec (SHQ) doit accepter le projet et le montage budgétaire présentés;

ATTENDU que toutes les municipalités de la MRC désirant voir un SARL couvrir leur territoire doivent s'associer à un OH et rembourser 10 % des dépenses autorisées, soit 11 760 \$;

ATTENDU qu'il a été proposé de répartir la part municipale au prorata de la population, ce qui représenterait environ 0.27 \$ par habitant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock confirme sa volonté de participation au SARL permanent, tel que présenté par l'OMH;
- que la Municipalité d'Adstock confirme également sa participation financière pour l'année 2023 à raison de 0.27 \$ par habitant, soit un total de 769 \$, advenant l'acceptation du projet par la SHQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-371 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ AU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE (COBARIC)**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité au COBARIC pour l'année 2022-2023 au montant de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-372 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'ENTRAIDE ST-MÉTHODE POUR LES PANIERS DE NOËL**

Entraide St-Méthode s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une aide financière pour des bons d'achat pour la confection des paniers de Noël.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de verser une subvention de 250 \$ à Entraide St-Méthode pour la confection et la distribution de paniers de Noël.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-373 **ACQUISITION À TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DU LOT 37, 1ER RANG DU CANTON D'ADSTOCK: MANDAT AU NOTAIRE**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a autorisé l'acquisition à titre gratuit du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) d'une partie du lot 37, 1^{er} Rang du Canton d'Adstock aux termes de la résolution 19-11-281;

ATTENDU que depuis ladite résolution le notaire mandaté a pris sa retraite et que la Municipalité doit mandater un autre notaire;

ATTENDU que l'immeuble visé a fait l'objet d'une rénovation cadastrale et qu'il est maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 424 266;

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts entend par la même occasion céder à la Municipalité tous ses droits qu'il pourrait prétendre avoir dans les lots 6 469 908, 6 173 894, 6 173 893, 6 173 892 et 6 469 899 afin d'enlever toute ambiguïté à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- de confier à Me Lucie Rouleau, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété desdits lots;
- d'autoriser la dépense relative aux mandats d'honoraires professionnels attribués;
- d'autoriser le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-374 **ADOPTION, AVEC OU SANS CHANGEMENT, DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 281-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU l'approbation du conseil municipal du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour le projet Domaine Arboré (G.S.L.L. inc.) dans le Pôle récréotouristique du mont Adstock;

ATTENDU l'approbation de ce PAE nécessite des modifications au plan de zonage du Pôle récréotouristique du mont Adstock;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 octobre 2022;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 octobre 2022;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 octobre 2022;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 14 novembre 2022;

ATTENDU que suite à l'assemblée de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'adopter, sans changement, le second projet de règlement numéro 281-22 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-375

306, RUE DU BEAU-MONT : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 306, rue du Beau-Mont (lot 6 410 947 du cadastre du Québec) pour autoriser la création du lot 6 529 706 dont la profondeur varie entre 26.6 mètres et 67.7 mètres alors que l'article 5.4.1.1 du règlement de lotissement numéro 70-07 prescrit une profondeur minimale de 75 mètres.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 306, rue du Beau-Mont et ainsi d'autoriser la création du lot 6 529 706 dont la profondeur varie entre 26.6 mètres et 67.7 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-376

120, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet déposé vise l'aménagement de trois bâtiments temporaires pour des fins de camping;

ATTENDU que le projet répond majoritairement aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCS;

ATTENDU que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock pour le lot 6 338 892 du cadastre du Québec (120, route du Mont-Adstock) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires pour une validité jusqu'au 30 avril 2023. Si la Coopérative souhaite poursuivre le projet dans les années subséquentes, une nouvelle demande de PIIA devra être présentée annuellement et devra être accompagnée d'une autorisation écrite du promoteur du Domaine Escapad.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-377 **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DE BOUES DES FOSSES SEPTIQUES**

ATTENDU que le présent contrat pour la cueillette et le transport des boues septiques arrive à échéance au début de l'année 2023;

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un nouvel appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de lancer un appel d'offres pour la cueillette et le transport des boues septiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-378 **TOPONYMIE : ATTRIBUTION D'UN ODONYME DANS LE DOMAINE ARBORÉ**

ATTENDU que le projet Domaine Arboré (G.S.L.L. inc.) prévoit le prolongement de rues et l'ouverture d'une nouvelle rue;

ATTENDU la nécessité d'attribuer un toponyme à la nouvelle rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de dénommer la nouvelle rue du projet Domaine Arboré (lot 6 533 974 du cadastre du Québec) par l'odonyme « rue Marcel-Masse » en l'honneur de sa contribution politique pour le développement de la montagne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-379 **DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE CONTRÔLE DE L'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊT PRIVÉE DE LA MRC DES APPALACHES**

ATTENDU que plusieurs dispositions du règlement de la MRC des Appalaches concernant le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée ne correspondent pas à

plusieurs orientations que s'est fixées la Municipalité au cours des dernières années;

ATTENDU que plusieurs instances au sein de la municipalité ont réclamé à de nombreuses reprises des modifications réglementaires suite à plusieurs incidents reliés à l'abattage d'arbres en forêt privée qui est régi par la MRC des Appalaches;

ATTENDU que ledit règlement ne permet pas d'assurer une protection des milieux sensibles et des paysages sur le territoire d'Adstock;

ATTENDU qu'une coupe autorisée par la MRC près du lac du Huit a causé d'importants dommages et a nécessité notamment des interventions d'urgence de la part de l'équipe municipale sur le terrain;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre des mesures immédiates;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'exiger des compensations financières pour les interventions réalisées par la Municipalité découlant d'une émission de permis de la MRC des Appalaches;
- de demander à la MRC des Appalaches de revoir, dans les plus brefs délais, son règlement concernant le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée afin d'assurer la mise en place de pratiques adaptées aux enjeux du territoire tout en favorisant un développement durable de la forêt respectueux de l'environnement et des milieux de vie environnants;
- de demander à la MRC des Appalaches d'imposer un moratoire pour toutes les demandes de permis visant à réaliser des coupes à moins de 100 mètres des limites des aires d'affectation de villégiature du territoire de la Municipalité d'Adstock et de la limite des hautes eaux du lac Rochu;
- d'exiger à la MRC des Appalaches, pour toute coupe forestière à compter de ce jour, la préservation d'une bande boisée minimale de 20 mètres en bordure des routes du territoire de la Municipalité d'Adstock.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-380

DÉVELOPPEMENT DU PÔLE AGROALIMENTAIRE DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : DÉPÔT D'UN ADDENDA AU DOSSIER 437777 DÉPOSÉ AUPRÈS DE LA CPTAQ ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN SOUS CONDITION

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a comme axe de développement stratégique le pôle agroalimentaire de Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que la Municipalité a déposé, conjointement avec la MRC des Appalaches, une demande d'exclusion à la zone agricole dans le cadre de la refonte de son plan d'urbanisme;

ATTENDU que suite au dépôt de la demande, la Municipalité souhaite apporter certaines améliorations à son projet afin d'assurer le succès de son projet de pôle agroalimentaire à Sacré-Coeur-de-Marie;

ATTENDU que la Municipalité a convenu d'une entente du principe pour procéder à l'achat d'une partie de la terre visée par la demande d'exclusion advenant une réponse positive de la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer un addenda au dossier 437777 déposé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le cadre de sa demande d'exclusion;
- de confirmer l'engagement de la Municipalité à mettre en place un mécanisme pour s'assurer qu'un nombre minimal de terrains soit réservés aux incubés et à ceux qui souhaitent s'installer de manière permanente et faire de l'agriculture à Sacré-Cœur-de-Marie;
- d'autoriser le Maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'entente de principe visant l'acquisition d'une partie du lot numéro 5 135 211 du cadastre du Québec sous certaines conditions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-381

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PARC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le réaménagement de la rue du Parc;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature du protocole d'entente par le Maire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser le Maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente du projet de réaménagement de la rue du Parc dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-382

TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE RANG TURGEON ET SUR LE CHEMIN J.-E.-FORTIN : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 ET RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX

ATTENDU que l'entreprise L4 Construction inc. a effectué les travaux du projet de remplacement de ponceaux du rang Turgeon et chemin J.E.-Fortin;

ATTENDU que l'entreprise L4 Construction inc. a soumis à la Municipalité une requête pour l'acceptation définitive des travaux;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur du service de l'ingénierie et des travaux publics afin de procéder à l'acceptation définitive des travaux et à la libération de la retenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de libérer la retenue et d'autoriser le paiement no 3 au montant de 2 973.39 \$, taxes en sus, présenté par l'entreprise L4 Construction inc. pour les travaux de remplacement du ponceau du rang Turgeon, via le compte 23-05020-000;

- de libérer la retenue et d'autoriser le paiement no 3 au montant de 3 901.84 \$, taxes en sus, présenté par l'entreprise L4 Construction inc. pour les travaux de remplacement d ponceau du chemin J.E.-Fortin, via le compte 23-05021-000;
- de procéder à l'acceptation définitive des travaux conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-383

TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) : APPROBATION DES DÉPENSES

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter et d'approuver les dépenses d'un montant de 251 661 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-384

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA 1RE AVENUE EST ET LA RUE RÉJEAN : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1

ATTENDU que l'entreprise Construction Cité TM inc. a effectué les travaux du projet de réfection de la rue Réjean et 1ère Avenue Est;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics datée du 3 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le paiement no 1 au montant de 379 252.17 \$, taxes en sus, présenté par l'entreprise Construction Cité TM inc. pour les travaux de réfection de la rue Réjean et 1ère Avenue Est, via le compte #23-04237-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-385 **TRAVAUX 2022 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3**

ATTENDU que l'entreprise Excavation Gagnon et Frères inc. a effectué les travaux du projet de réfection de diverses routes et remplacement de ponceaux dans le cadre du volet « Accélération » du PAVL et travaux municipaux;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics datée du 3 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser le paiement no 3 au montant de 1 045 362.67 \$, taxes en sus, présenté par l'entreprise Excavation Gagnon et Frères inc. pour les travaux de réfection de diverses route et remplacement de ponceaux dans le cadre du volet « Accélération » du PAVL et travaux municipaux, via le compte #23-04237-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-386 **TRAVAUX 2022 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) : DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE**

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Accélération;

ATTENDU que les travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur d'une période de douze mois;

ATTENDU qu'il est de l'intention de la Municipalité de terminer les travaux autorisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de demander au ministère des Transports un délai supplémentaire d'un (1) mois, soit jusqu'au 12 décembre 2022, pour la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-387 **TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PARC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1**

ATTENDU que l'entreprise Cité Construction TM inc. a effectué les travaux de prolongement du trottoir de la rue du Parc;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur adjoint du Service de l'ingénierie et des travaux publics datée du 3 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le paiement no 1 au montant de 57 517.88 \$, taxes en sus, présenté par l'entreprise Cité Construction TM inc. pour les travaux de prolongement du trottoir de la rue du Parc, via le compte #23-08018-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-388

ADOPTION DE LA LISTE DES VOIES DE CIRCULATION ENTRETENUES PAR LA MUNICIPALITÉ AU COURS DE LA PÉRIODE HIVERNALE

ATTENDU qu'en vertu de la Loi, un officier municipal doit déposer, au conseil, la liste des voies de circulation devant être entretenues à la circulation automobile, par la Municipalité, pendant la prochaine saison hivernale;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de cette liste et expriment leur accord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter la liste des voies de circulation devant être entretenues à la circulation automobile, par la Municipalité, pendant la période hivernale 2022-2023, telle que soumise par madame Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-389

AJOUT DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET RÉFECTION DE VOIRIE ET DE DRAINAGE SUR LA RUE DES ÉCUREUILS : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que, par la résolution numéro 22-03-91, la Municipalité a octroyé un mandat de services professionnels à la firme Avizo Experts-conseils pour la réalisation des plans et devis et de la surveillance dans le but de préparer le projet de la rue des Écureuils;

ATTENDU que le directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics recommande l'octroi de l'avenant no 1 à leur mandat pour l'aménagement d'un cours d'eau sur une longueur de 35 mètres dans le cadre de la réalisation des travaux du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser un mandat de services professionnels de 14 850 \$, taxes en sus, à la firme Avizo Experts-conseils pour l'octroi de l'avenant no 1 à leur mandat pour l'aménagement d'un cours d'eau sur une longueur de 35 mètres dans le cadre du projet de prolongement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie et de drainage sur la rue des Écureuils;

- de financer la dépense à même les règlements d'emprunt numéros 186-15, 273-21 et 276-22.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-390 CONSTATATION D'UNE DÉMISSION DANS LA BRIGADE INCENDIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'en date du 19 octobre 2022, monsieur Christian Thivierge, pompier volontaire de la brigade du Service de sécurité incendie d'Adstock, a remis officiellement sa démission.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'accepter la démission de monsieur Christian Thivierge à titre de pompier volontaire de la brigade du Service de sécurité incendie d'Adstock et le remercier pour les services rendus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-391 IDENTIFICATION DU TERRAIN DU MRNF LE LONG DE LA RIVIÈRE DE L'OR COMME TERRITOIRE INCOMPATIBLE À L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM) : DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DES APPALACHES

ATTENDU que la Municipalité procède à une refonte de son plan d'urbanisme;

ATTENDU que les éléments recueillis dans les consultations publiques menées durant la démarche ont mis en lumière les préoccupations des citoyens quant à l'importance de protéger et de conserver certains secteurs à proximité de milieux sensibles;

ATTENDU que le lot 37, 1^{er} rang du canton d'Adstock est la propriété du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);

ATTENDU que ce terrain longe la rivière de l'Or, une importante frayère à doré;

ATTENDU que ce secteur constitue une aire de confinement du cerf de Virginie et est identifié à titre d'aire de concentration d'oiseaux aquatiques;

ATTENDU sa proximité avec le Grand lac Saint-François;

ATTENDU que la Municipalité est d'avis qu'une partie de ce terrain constitue un milieu sensible incompatible avec l'activité minière;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander à la MRC de modifier son schéma d'aménagement et de développement afin d'identifier, en tout ou en partie, la propriété du ministère comme territoire incompatible à l'activité minière (TIAM);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- de demander à la MRC de modifier son schéma d'aménagement et de développement afin d'identifier, en tout ou en partie, le lot 37, 1^{er} rang du canton

d'Adstock, propriété du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), comme territoire incompatible à l'activité minière (TIAM);

- de transmettre une copie de la présente à madame Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, et à madame Maïté Blanchette-Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

22-11-392

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de lever la séance à 20h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin